

PAERPA
NOTE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT
PATIENT-USAGER

Madame, Monsieur,

Votre médecin traitant ou un de vos professionnels de santé de proximité vous a présenté le dispositif « *Personne Agée En Risque de Perte d'Autonomie* » (PAERPA) et vous propose d'ouvrir un Plan Personnalisé de Santé (PPS). Ce dossier informatisé et partagé a pour but de faciliter la coordination entre les professionnels qui vous entourent et de vous permettre de rester le plus longtemps possible à domicile dans de bonnes conditions. Il contient vos coordonnées, celles de votre entourage et de vos professionnels, les difficultés identifiées et les actions à mettre en place à votre domicile.

Le PPS est rédigé par votre Coordination Clinique de Proximité (CCP), composée de vos professionnels de santé (médecin traitant, infirmier...), en lien avec les autres professionnels qui interviennent auprès de vous (service d'aide à domicile etc.) et votre entourage.

Le réseau de santé Emeraude 58, en tant que Coordination Territoriale d'Appui (CTA) départementale peut être sollicité pour aider vos professionnels, votre entourage et vous-même dans la mise en œuvre des actions à votre domicile.

La plateforme qui contient votre dossier PPS est mise en œuvre par un responsable de traitement nommé Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) e-santé Bourgogne.

Grace à ce dossier PPS informatisé, les professionnels qui vous entourent sont susceptibles d'être destinataires d'informations vous concernant qui sont pertinentes et strictement nécessaires à la mise en place de votre PPS. Mais, vous pouvez à tout moment refuser que votre PPS soit accessible à tout ou partie des professionnels vous prenant en charge. Pour ce faire, vous devez communiquer à votre médecin traitant ou tout autre membre de l'équipe de soins la liste des professionnels que vous ne souhaitez pas voir accéder à votre PPS.

L'ensemble de ce dispositif est organisé de manière à répondre aux exigences de sécurité des données, fixées par la loi (article L.1110-4 du Code de la Santé Publique) : respect de la vie privée, confidentialité des informations, secret professionnel.

De plus, en application des dispositions du Code de la Santé Publique, votre PPS est hébergé chez un hébergeur disposant de l'agrément délivré par le Ministre en charge de la Santé, pour l'hébergement de données de santé à caractère personnel (article L1111-8 du Code de la Santé Publique).

La création de votre PPS informatisé et le partage de vos données de santé, médico-sociales, et sociales contenues dans le PPS ne peuvent avoir lieu qu'avec votre consentement exprès ou celui de votre représentant légal ou de la personne de confiance que vous avez désignée sauf opposition de votre part.

Les personnes ayant des difficultés de compréhension sont informées par tout moyen approprié.

Les personnes sous mesure de protection sont informées et associées dans la limite du possible au consentement qui sera donné par la personne responsable.

Votre consentement et le nom du professionnel qui le recueille sont conservés et tracés dans le système informatique de la plateforme PPS.

Conformément à la loi du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder au contenu de votre dossier et à l'historique des accès, exercer votre droit de communication, de rectification et de suppression de vos données :

- Auprès de la structure ou d'un membre de l'équipe de soins qui participe à votre prise en charge.
- Ou auprès du Médecin de l'Hébergeur par email medecin@ids-assistance.com ou à l'adresse suivante : Informatique De Sécurité (IDS) 2, avenue des Puits - BP 70022 - 71301 MONTCEAU LES MINES cedex.

Dans les mêmes conditions, vous pouvez exercer votre droit d'opposition pour des motifs légitimes à l'hébergement de vos données de santé.

Si vous le souhaitez, vous pouvez obtenir plus d'informations sur le dispositif par l'intermédiaire des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux qui vous entourent ou en contactant la CTA 03 86 21 70 91 ou secretariat@paerpa58.com.

Nous vous conseillons de conserver cette note d'information et de consentement.